

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 13 Décembre 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	5 décembre 2021	5 décembre 2021
23	14	19		

Délibération n° 13122021-078 : Suppression d'un poste ATSEM principal de 2^{ème} classe.

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 13 décembre** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :

Jackie ALBERT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Jean François MALTERRE.

Membres absents non représentés :

Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Véronique ZAMPARO.

Membres absents représentés : Cécile BONNIFAIT (donne procuration à Jean-Yves BOUCARD), Micheline SIMONNEAU (donne procuration à Colette PARONNAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne procuration à Martine YVON), Martine LLEU (donne procuration à Claude RAVON), Patrick MORENNE (donne procuration à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, le Conseil Municipal a créé un poste d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1^{ère} classe lors de sa séance du 4 octobre 2021, avec la volonté de fermer un poste ATSEM principal de 2^{ème} classe.

En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique du Centre de Gestion afin d'obtenir son avis pour fermer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le Comité Technique a émis un avis favorable pour la fermeture d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de supprimer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 - 200080091 - 2021 12
13-13122021_078 -----
DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 17/12/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 15 décembre 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.